

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Saint-Laurent-des-Eaux-incident-serieux>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Saint-Laurent-des-Eaux : Accident sérieux sur la deuxième tranche de Saint-Laurent A**

13 mars 1980

France : Saint-Laurent-des-Eaux : Accident sérieux sur la deuxième tranche de Saint-Laurent A

Fusion partielle du cœur du réacteur de St Laurent 2. Cet accident nucléaire a eu pour conséquence une pollution de la Loire par du plutonium.

Ce qu'en disent les médias :

Du plutonium rejeté dans la Loire il y a 35 ans

06/05/2015 18:52

Un accident nucléaire survenu en mars 1980 à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux... a eu pour conséquence une pollution de la Loire par du plutonium. Le reportage de Canal + révèle ces faits passés sous silence à l'époque.

Dans son émission "[Spécial investigation](#)", [Canal +](#) a diffusé en début de semaine une enquête : "[Nucléaire, la politique du mensonge](#)". Reportage qui met l'accent sur la gravité de l'accident nucléaire survenu il y a 35 ans à Saint-Laurent-Nouan. Reportage dans lequel l'ancien président d'EDF Marcel Boiteux avoue le rejet de plutonium dans la Loire, en 1980 à Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher).

La Nouvelle République, dans son édition de demain jeudi 7 mai, revient sur ces événements. Aucun rapport n'indiquant le rejet de plutonium dans la Loire n'avait été présenté par le producteur d'électricité à la commission de surveillance départementale. Michel Eimer, alors maire de Saint-Gervais-la-Forêt, conseiller général, et membre de la commission de surveillance de la centrale à l'époque confirme notamment qu'il a fallu attendre quelques années pour mesurer l'ampleur de l'accident. Il explique aussi que des informations sont venues du laboratoire indépendant de Normale Sup du professeur Martin qui a alors

pris l'initiative de procéder à des prélèvements de sédiments dans le lit de la Loire en remontant depuis son estuaire... Il a trouvé des traces de plutonium dont le dosage correspond aux rejets d'un réacteur, qui s'arrêtent à Saint-Laurent. Il n'y en a pas en amont de cette centrale.

La NR a également interrogé **le député écologiste Denis Baupin**, qui a interpellé le gouvernement à ce sujet. Celui-ci se demande notamment, suite à "des aveux filmés et non contestables d'un ancien PDG d'EDF, à l'époque où EDF était à 100 % propriété de l'Etat" : "Est-ce que ça a été fait dans le dos de l'Etat ou pas ?". Il s'interroge aussi sur les impacts encore possibles le long de la Loire.

Enfin, la NR a interviewé **Jean-Baptiste Renaud, l'auteur du reportage de Canal +**, qui en révèle les coulisses.

>> Pour info : le plutonium est l'un des plus dangereux déchets nucléaires, il lui faut **24.000 ans pour perdre la moitié de sa radioactivité.**



Communiqué du ministère

Ce mercredi en fin d'après-midi, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a fait parvenir un communiqué dans lequel elle indique notamment qu'elle "a saisi les dirigeants d'EDF actuel et de l'époque et diligenté une enquête des inspections compétentes." Et précise que :

cet accident est connu et mentionné, par exemple, dans la base de données des accidents nucléaires en France publiée sur le site internet de l'ASN

Et d'orienter vers un lien, où il est question d'[endommagement du cœur du réacteur A1 de Saint-Laurent](#)... pas de plutonium dans la Loire.



Du côté de la centrale

Ce mercredi, la centrale a indiqué par l'intermédiaire de son service communication :

avoir respecté les limites réglementaires d'autorisation de rejet de l'époque, fixées par l'arrêté ministériel de juin 1979.

Elle assure aussi que ces rejets avaient alors été déclarés aux autorités compétentes.

<https://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2015/05/06/Du-plutonium-rejete-dans-la-Loire-il-y-a-35-ans-2320309>

Les mensonges du nucléaire français

LE MONDE | 04.05.2015 à 14h23 • Mis à jour le 04.05.2015 à 14h39 |

Une enquête édifiante sur les secrets de cette industrie dont on nous vante les mérites depuis les années 1960 (lundi 4 mai, à 22 h 55, sur Canal+).

A en croire ce documentaire, les mensonges sur le nucléaire français sont aussi toxiques que la radioactivité. Depuis les années 1960, les différents gouvernements nous assurent que les centrales nucléaires sont extrêmement sûres, au point qu'ils n'ont jamais eu à déplorer le moindre accident. Et ce n'est pas tout : l'énergie électrique – produite par les 58 réacteurs du pays – est propre et peu onéreuse. Un mythe, selon les auteurs de Nucléaire, la politique du mensonge ?, qui se font un malin plaisir de déconstruire – pour ne pas dire dégommer – la trop belle « fable » des bienfaits de l'atome.

Cette nouvelle enquête de « Spécial investigation » commence dans un village du Loir-et-Cher, Saint-Laurent-Nouan, où se trouve la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux qui, depuis son inauguration en 1963, a connu deux accidents passés sous silence par EDF. Le premier date de 1969, le second – plus grave – remonte à 1980. En cause : un défaut de maintenance qui a entraîné la surchauffe et la fusion de l'un des deux cœurs de réacteur, libérant ainsi du plutonium – matière hautement radioactive et dangereuse – que les responsables du site ont décidé, pour s'en débarrasser, de rejeter dans... la Loire. Une pratique illégale à cette époque et qui l'est toujours de nos jours.

Surréaliste

Il est regrettable que les dirigeants actuels d'EDF n'aient pas souhaité s'exprimer. Seul Marcel Boiteux, ancien président du groupe (de 1979 à 1987), et artisan du nucléaire, a accepté de parler. Ce qu'il dit semble à peine croyable, et son entretien avec le journaliste, surréaliste. Interrogé à propos de ce qui a conduit les responsables à déverser le plutonium dans la Loire, M. Boiteux répond sans ciller : « C'est quand même pas grand-chose. » « C'est du plutonium, c'est interdit », s'étonne le journaliste. « Oui, bien sûr, ce n'est pas bien, mais ce n'est pas grave », se défend l'ancien patron. « C'est illégal », insiste le reporter. « C'est illégal de tuer son voisin quand vous êtes en voiture, et que vous rencontrez la voiture d'en face et que vous tenez mal votre volant. En cas d'accident, il se passe des choses illégales, quand on est conscient », explique en souriant le président d'honneur d'EDF. Un tel accident, pourtant, devrait systématiquement obliger à l'évacuation des habitants alentour.

Quid ensuite des sites de stockage des déchets radioactifs ? Et peut-on affirmer que le nucléaire est une énergie propre ? Anne Lauvergeon, ancienne présidente d'Areva, a récemment assuré que le nucléaire produit, en termes de déchets, l'équivalent d'« une piscine olympique ». Vrai ou faux ? Selon les calculs et les différentes révélations du documentaire, le volume de ces déchets correspondrait plutôt à près de 200 piscines olympiques. On est loin du compte.

De même, on est bien loin de la vérité lorsqu'on nous assure que le nucléaire ne coûte pas cher. En effet, la note des travaux de remise en état des centrales nucléaires engagés depuis 2012 s'élèverait à 110 milliards d'euros, soit deux fois plus que le chiffre avancé par EDF.

Documents inédits à l'appui, cette enquête démonte habilement – et avec pédagogie – le discours tenu aujourd'hui sur le nucléaire français. Un discours qui se veut rassurant, notamment par l'usage de certains mots plutôt que d'autres. Les communicants préfèrent par exemple parler de « relâchement » et jamais de « fuite ». L'euphémisme en dit long.

https://www.lemonde.fr/televisions-radio/article/2015/05/04/les-mensonges-du-nucleaire-francais_4627106_1655027.html

Rejets de plutonium dans la Loire : Ségolène Royal ouvre une enquête administrative

Pollution | 07 mai 2015 | Philippe Collet

Mercredi 6 mai, Ségolène Royal a annoncé avoir "diligenté une enquête des inspections compétentes (conseil général de l'économie et conseil général de l'environnement et du développement durable)" pour "faire toute la lumière sur les circonstances [des rejets de plutonium dans la Loire en 1980] et sur l'information dont ont bénéficié, alors, les autorités de contrôle". De même, la ministre de l'Ecologie annonce avoir saisi les dirigeants d'EDF, actuels et de l'époque, au sujet de ces rejets radioactifs.

Cette enquête administrative fait suite à un reportage diffusé lundi 4 mai au cours duquel Marcel Boiteux, directeur général d'EDF de 1967 à 1987, expliquait que l'entreprise publique avait rejeté dans la Loire des effluents contenant du plutonium lors de l'accident survenu en 1980. Si l'accident (la fusion partielle du cœur du réacteur graphite-gaz numéro 2) classé au niveau de l'échelle internationale des événements nucléaires (Ines) graduée de 0 à 7 est connu de longue date, les rejets de plutonium ne l'étaient pas. "C'est quand même pas grand-chose", estime l'ancien dirigeant d'EDF, expliquant qu'"en cas d'accident il se passe des choses illégales".

Vers des poursuites judiciaires ?

A la suite de cette diffusion, le député écologiste Denis Baupin avait posé une question écrite à la ministre. "L'État était-il informé de ces accidents ? A-t-il autorisé des rejets radioactifs dans la Loire et tu l'information, alors même que les populations avoisinantes auraient au contraire dû bénéficier d'une évacuation ?", demande l'élu, qui "souhaite connaître les suites, notamment juridiques, que Mme la Ministre entend donner à ces très graves infractions révélées tardivement".

Par ailleurs, le parlementaire "demande que des analyses soient effectuées dans l'environnement immédiat de cette installation pour mesurer les impacts encore présents de ces accidents, et souhaite connaître la position du gouvernement sur la nécessaire dépollution de l'environnement immédiat de cette centrale nucléaire".

Enfin, l'Observatoire du nucléaire a annoncé avoir "saisi son avocat pour porter plainte en justice contre EDF et son PDG de l'époque Marcel Boiteux, et contre les dirigeants politiques éventuellement complices". "Même si l'accident a eu lieu en 1980, les rejets opérés par EDF ne sont pas nécessairement prescrits car ils ont eu lieu pendant des années", estime l'Observatoire, qui considère que "seule une enquête décidée par la Justice, appuyée par des experts indépendants, pourra déterminer quand ces rejets ont cessé".

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/accident-nucleaire-saint-laurent-des-eaux-1980-enquete-rejet-plutonium-24495.php4>

Spécial investigation 2015 Nucléaire : la politique du mensonge ?

Documentaire Informations - 2015 - Canal+

<https://www.youtube.com/watch?v=prBMMMAb5jM>

Ce que nous avons dit :

SCANDALES A LA CENTRALE NUCLEAIRE DE ST-LAURENT-DES-EAUX

Deux événements, qualifiés pudiquement à l'époque d'incidents par EDF, alors qu'il s'agissait bien de véritables accidents nucléaires se sont produits à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher) en 1969 et en 1980.

Les faits sont accablants : des rejets radioactifs d'émetteurs alpha (entre autres) c'est à dire les radioéléments les plus toxiques ont eu lieu de 1969 à 1985 Pour la seule année 1980, les rejets cumulés ont représenté plus d'un milliard de becquerels (GBq alpha) qui ont été rejetés directement dans la Loire. On peut en évaluer les proportions à 60 % de plutonium 239 (dont la demi-durée de vie est de 24 400 an) et 40 % d'américium. Ce chiffre est à comparer à la limite annuelle d'incorporation pour le public de 10 becquerels. Lorsque l'on sait qu'il suffit d'ingérer ou de respirer quelques microgrammes de plutonium pour provoquer un cancer, il y a de quoi être inquiet. Pourtant, à l'époque, EDF a passé sous silence toutes ces possibles conséquences pour la population.

La situation reste aujourd'hui très préoccupante. Deux silos de stockage, situés sur le périmètre de la centrale, contenant des déchets radioactifs ne répondent plus aux critères actuels de sûreté. Près de 2000 tonnes de graphite irradié, provenant de l'exploitation de deux anciens réacteurs nucléaires (de la filière uranium naturel - graphite gaz) ont été jetés en vrac dans ces silos. L'activité globale, de l'ordre du pétabecquerel soit un million de milliards de becquerels, n'est pas signalée dans l'inventaire de l'ANDRA (Agence Nationale de gestion des Déchets Radioactifs). Les directions successives de la centrale annoncent la "vidange" de ces déchets depuis une quinzaine d'années sans que les promesses n'aient été tenues à ce jour.

EDF a indiqué récemment qu'une enceinte d'étanchéité allait être construite autour des silos afin de prolonger l'entreposage, sans jamais préciser quand commenceraient les travaux. Après 15 ans d'incurie, EDF préfère laisser ces déchets en l'état plutôt que de les mettre dans des conteneurs réglementaires. Datant de mai 1993, le dernier rapport de sûreté de ces silos d'entreposage de déchets nucléaires n'a pas été révisé au bout des cinq ans réglementaires. Ce rapport décrit toujours une installation exploitée par des agents d'un service qui n'existe plus depuis des années. La dernière manoeuvre datant de novembre 1994, il n'y a jamais eu de mise à l'arrêt définitif, comme si ces silos étaient toujours en exploitation. De plus, il n'y a jamais eu d'études sur le démantèlement des deux vieux réacteurs arrêtés en 1990 et 1992. Ils n'ont pas été construits en pensant au démontage. Aujourd'hui, il n'existe aucune solution d'évacuation pour le graphite radioactif, fortement contaminé en émetteurs alpha.

Bon courage à nos petits enfants qui s'occuperont du démantèlement, un jour peut être ...

Michel BRUN (agent EDF, syndicaliste CGT à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux), tél. : 02 54 44 81 41

Philippe BROUSSE (Réseau "Sortir du nucléaire"), tél. : 04 78 28 29 22

Infonucléaire : EDF a menti pendant des années en déclarant comme impossible la fusion partielle ou totale du coeur d'une de ses centrales.

> [Liste chronologique des accidents et incidents graves survenus sur un réacteur](#)

17 octobre 1969 - Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher, France). Fusion de 50 kg d'uranium lors d'une opération de chargement du réacteur graphite-gaz Saint-Laurent 1 (480 MWé). La contamination serait restée limitée au site. Plus d'un an de réparations.

10 février 1980 - Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher, France). Surchauffe du combustible et fusion totale de deux éléments (soit 20 kg d'uranium irradié) lors d'une montée en puissance trop rapide du réacteur graphite-gaz Saint-Laurent 2 (515 MWé). Contamination importante dans la zone d'intervention pour réparation (10 rem/h au contact). Selon le SCPRI, l'irradiation des habitants du voisinage reste en dessous du maximum admissible. Plus d'un an de réparations.

https://www.dissident-media.org/infonucleaire/accidents_reacteurs.html

Ce que dit l'ASN :

13 mars 1980... incident sérieux sur la deuxième tranche de Saint-Laurent A

Contrôle n° 110, avril 1996

Les deux réacteurs équipant la centrale A de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher) appartiennent à la série des cinq unités uranium-naturel-graphite-gaz (UNGG) engagées par EDF à partir de 1956, d'abord sur le site de Chinon (EDF 1, 2 et 3) puis de Saint-Laurent et enfin, pour la dernière d'entre elles, du Bugey.

Les deux réacteurs de Saint-Laurent-des-Eaux inauguraient une conception nouvelle dite « intégrée », c'est-à-dire que le caisson en béton précontraint renferme le coeur du réacteur et les échangeurs, disposés l'un au-dessus de l'autre, ainsi que le circuit primaire. Environ 3 000 canaux verticaux comportant chacun 15 éléments combustibles sont disposés dans l'empilement de graphite ; leur refroidissement est assuré par une circulation dans le sens descendant de gaz carbonique entraîné par l'intermédiaire de 4 turbosoufflantes.

Le 13 mars 1980, à 17h40, le réacteur 2 fonctionnant à sa puissance nominale, soit 440 MWe, a été l'objet d'un sérieux incident : un accroissement brutal de la radioactivité du gaz de refroidissement a entraîné l'arrêt automatique d'urgence du réacteur. Les analyses des différents éléments présents dans le CO₂ permettaient dès le lendemain de conclure à une fusion d'une quantité non négligeable d'uranium irradié.

Après une vérification de l'efficacité des pièges à iode, l'intérieur du coeur a été ramené à la pression atmosphérique afin de permettre, à partir du 24 mars, la réalisation du programme d'observation de l'empilement, d'abord en CO₂, puis, à compter du 4 avril, en air.

Les observations qui ont pu alors être effectuées dans le caisson à l'aide d'une caméra ont indiqué que l'incident résultait d'un défaut de refroidissement local dû à l'obstruction partielle d'environ 6 canaux par la présence d'une plaque métallique d'une surface d'environ de 0,5 m². Ces observations ont montré par ailleurs que le combustible endommagé était resté localisé dans les canaux du coeur. Après déplacement de la tôle en cause, le déchargement des éléments combustibles et des autres composants des canaux affectés par l'incident a pu être effectué avec les moyens habituels à ces opérations.

Dès lors, à partir du 3 juin, les travaux de remise en état de l'installation ont pu être entrepris :

- ▶ décontamination de la partie basse du caisson, au moyen d'un robot télécommandé, et ce, afin de permettre l'intervention ultérieure du personnel ;
- ▶ expertise des structures internes (qui a permis de déterminer l'origine de la plaque ayant entraîné le défaut local de refroidissement du coeur), puis réparation, et en particulier remplacement d'un certain nombre de carénages défectueux ;
- ▶ élimination des déchets radioactifs résultant de la fusion des éléments combustibles. Un

élément combustible présentait une fusion importante de la gaine et deux éléments étaient entièrement fondus, l'uranium (environ 20 kg) et le magnésium de la gaine étant en grande partie contenus dans la culasse poubelle située à la partie basse du canal et qui avait conservé son intégrité.

Le nettoyage du canal, par brossage et aspiration, à partir de la dalle, à l'aide d'outillages spéciaux, a été achevé fin novembre, mais celui de l'aire support, située au dessous du canal accidenté, a imposé des mises au point préalables sur maquettes, et n'a abouti que courant mars 1981. L'élimination de la plus grande partie des poussières radioactives encore présentes dans le réacteur a nécessité la mise en place, sous les échangeurs, d'un système de filtration effectuée d'abord à froid, jusqu'au début de 1982, puis à chaud en profitant de la chauffe nucléaire ; après de nombreux contrôles et vérifications, le réacteur a enfin été autorisé à fonctionner à nouveau à sa puissance nominale début octobre 1983.

Cet incident, qui a conduit à un arrêt de l'installation de près de quatre ans, est typique du niveau 4 de l'échelle [médiatique] Ines : il n'a pas entraîné de risque important hors du site (notamment aucun rejet radioactif), mais il a conduit à des endommagements notables de l'installation, créant de graves problèmes de retour à la normale sur le site (fusion partielle du coeur, perte de la première barrière de confinement, risques d'exposition accrus pour les travailleurs, ...).

[...] Au delà de l'aspect technique spécifique des réacteurs graphite-gaz, cet incident est venu confirmer l'importance première pour la sûreté, pour quelque réacteur que ce soit, du principe de la permanence du refroidissement du coeur. Si des dispositions adéquates doivent être prises dès la conception pour réduire autant que possible l'éventualité d'occurrence d'un tel incident dont les origines peuvent être de nature diverse suivant les concepts considérés (hydraulique, mécanique, chimique, ..), il convient également que l'exploitant puisse disposer d'un large éventail de moyens de surveillance propres à en permettre la détection précoce, voire de le prévenir.

Jean-Marc Saur, sous-directeur chargé des réacteurs graphite-gaz et des réacteurs de recherche.

Contrôle n°110, avril 1996 : (Revue de l'Autorité de Sûreté Nucléaire)

https://www.dissident-media.org/infonucleaire/saint_laurent.html